

Redon MAG

Magazine de la Ville de Redon

Juin 2021 N° 115

ACTUALITÉS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ET BUDGET 2021

TOUR DE FRANCE 2021

SON ACCUEIL SUR LA VILLE DE
REDON EST UN RÉEL
ATOUT POUR NOTRE VILLE

UN ÉTÉ À REDON

PROGRAMME DES
ACTIVITÉS ESTIVALES



**Restauration de
l'abbatiale Saint-Sauveur :
UN CHANTIER EXCEPTIONNEL**



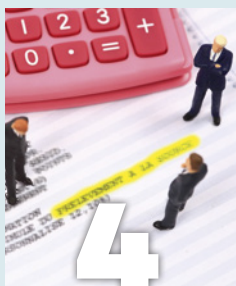
J'aime ma ville

J'ACHÈTE À REDON





TOUR DE FRANCE 2021
4^e étape
à Redon



ACTUALITÉS
Budget 2021

4



13/17

DOSSIER SPÉCIAL

Restauration de
l'Abbatiale Saint-Sauveur

4-9 **Actualités**

10 & 12 **Infos pratiques**

18 **En Ville**

19 **Un été à Redon**

20 & 21 **Vie associative**

22 **Page de l'opposition**



Les Redonnais qui ne reçoivent pas le *Redon Mag* dans leur boîte aux lettres peuvent s'adresser au service Communication au 02 99 71 05 27 ou par mail: communication@mairie-redon.fr
- *Redon Mag* Directeur de publication: Pascal Duchêne - Impression: Calligraphy Print - Tirage: 5 000 exemplaires - Crédits photos: Christopher Guillou - Ville de Redon - Hôtel de Ville: 18 place Saint-Sauveur - 35600 Redon - Tél. 02 99 71 05 27 - www.redon.fr - Pour prendre rendez-vous avec vos élus, veuillez contacter le secrétariat de la municipalité au 02 99 71 66 01



Pascal Duchêne
Maire de Redon

Chères redonnaises, chers redonnais,

En cette période de crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes, nous constatons plus que jamais notre besoin de lien social et de proximité.

Dans notre quotidien, cette proximité ne cesse de guider les élus et les agents de la ville et du CAS qui continuent de s'adapter et de rendre les services que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Nous le savons, il convient d'être encore patients et l'une des solutions pour sortir de cette crise est celle de la vaccination.

Depuis février, notre Ville a répondu immédiatement présente aux sollicitations du centre hospitalier et des professionnels de santé pour le transfert du centre de vaccination de l'hôpital vers le gymnase Lucien Poulard, plus grand et fonctionnel. 2 000 vaccinations y sont effectuées chaque semaine. En tant que Président du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Redon Carentoir, je veux aussi témoigner du dévouement et de la compétence de tout le personnel médical qui méritent tous nos remerciements et encouragements.

Dans le domaine de la santé toujours, des projets engagés depuis plusieurs années se concrétisent également. Nous pouvons ainsi nous réjouir de l'accord le 16 avril dernier par l'Agence Régionale de la santé, d'un soutien de L'Etat à hauteur de 12,8 millions d'euros sur le projet de reconstruction du nouvel hôpital sur notre Ville (sur un total de 47 millions d'euros). Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour notre territoire.

Autre bonne nouvelle: la candidature du projet maison sport santé, initiée et conduite par la Ville dans le cadre de son Projet Sportif Municipal, a reçu un avis favorable des Ministères de la Santé et des Sports.

Cela nous satisfait en restant vigilant et patient, il faut toujours se projeter et se préparer au lendemain.

L'élaboration du budget primitif 2021 en a été la parfaite illustration avec 2 maîtres-mots:

> **la prudence** qui s'explique par les incertitudes que fait peser la crise actuelle sur l'accroissement des charges et la diminution des recettes,

> **le volontarisme** qui guide les actions de notre équipe pour préparer les nombreux projets structurants pour notre Ville et notre quotidien: livraison des équipements sportifs du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme, restauration de l'abbatiale, construction de la maison des fêtes, restauration de l'école Charlie Chaplin, déploiement des pistes cyclables, actions de protection de la biodiversité, modernisation de nos équipements et de nos services...)

Nous avons décidé d'un budget d'actions pour notre Ville qui passera en 2022 le cap officiel des 10 000 habitants, signe d'une attractivité renouvelée.

Toutes les épreuves de ces derniers mois ne doivent pas nous faire oublier les joies et bonheurs de vivre à Redon; nous pouvons être fiers du palmarès des « villes et villages où il fait bon vivre » dans lequel Redon occupe la 4^e position nationale des villes de 5 000 à 10 000 habitants.

Alors que se profile la pause estivale, nous attendons avec impatience de pouvoir fêter le départ de la 4^e étape du grand départ Bretagne du tour de France qui nous fait l'honneur de son passage le 29 juin prochain.

En espérant pouvoir nous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines, je vous invite à prendre soin de vous et des autres et vous souhaite à toutes et tous un très agréable été.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et BUDGET 2021

Le 1^{er} avril 2021, le Conseil municipal a adopté le compte administratif 2020 (réalisations) et le budget primitif 2021 (prévisions). Le vote du budget est un acte politique majeur qui engage la collectivité pour l'année en cours mais aussi pour les années suivantes.

Entretien avec Louis Le Coz, Maire-Adjoint délégué aux Finances, au personnel, à l'organisation des services et à la commande publique.



Comment s'est déroulée l'année 2020 sur le plan financier ?

La Ville réalise un excédent de fonctionnement de 1 650 010 € dans un contexte sanitaire et financier difficile.

Dépenses de fonctionnement : 12 017 857 €	Recettes de fonctionnement : 13 496 932 € et intégration des budgets Eau & Assainissement : 170 935 €
Résultat positif : 1 650 010 €	

La crise sanitaire a eu des effets importants sur les finances de la Ville : diminution des recettes de locations des salles municipales, choix volontaire d'exonérer les redevances payées par les commerçants et les restaurateurs pour leurs terrasses et leurs étals, distribution gratuite de masques à la population par exemple. La Ville et le CCAS, ont répondu présents pour accompagner aux mieux les particuliers et professionnels redonnais en maintenant un service public de qualité. Les services sont restés ouverts pendant toute la du-

rée des confinements et la population a pu trouver les réponses à ses attentes. La Ville a également fait le choix d'exonérer les professionnels de la maison médicale qui ont été empêchés d'exercer sur la période de confinement. Il faut noter également, qu'en 2020, la Ville n'a pas perçu les recettes de location de la

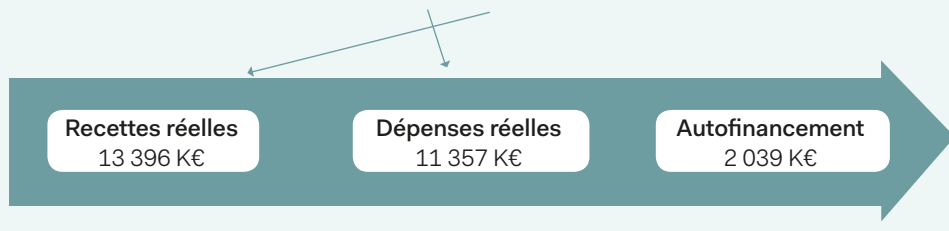
cembre 2020 s'élève à 9,6 millions d'euros en diminution de 8,82 % par rapport à l'année précédente. Si on déduit les emprunts supportés par la Ville mais remboursés par ailleurs (Emprunts du centre de secours et compétences Eau et Assainissement), la dette est de 6,8 millions d'euros. L'autofinancement,

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 (En milliers d'Euros)

Charges à caractère général	2 163
Charges de personnel	6 684
Autres charges gestion courante	1 896
Charges financières	400
Charges exceptionnelles et autres	214
Total Dépenses réelles	11 357

Recettes réelles de fonctionnement 2020 (En milliers d'Euros)

Produits des services et domaine	395
Impôts et taxes	9 641
Dotations et participations	2 395
Produits de gestion courante	386
Autres produits (dont report 400 K€)	580
Total Recettes réelles	13 396



maison des fêtes puisque celle-ci est en cours de reconstruction.

Par prudence, au moment du vote du budget 2020, la Ville avait fait le choix de conserver 400 000 € de réserves du résultat précédent 2019 pour faire face aux imprévus et aux aléas. Grâce à cette réserve et à des dépenses contenues, la situation financière en 2020 est saine et permet d'envisager 2021, année qui s'annonce tout aussi complexe sur le plan sanitaire d'abord mais également sur le plan financier. L'économie est durement touchée et à ce titre les collectivités sont impactées.

La Ville a, tout d'abord, continué de rembourser sa dette à hauteur de 927 720 €. L'encours de dette au 31 dé-

malgré la crise, a permis également d'investir en 2020 plus de 3,5 millions d'euros.

Comment se présente l'année 2021 ?

Le contexte sanitaire demeure très incertain et la situation économique et financière des collectivités se tend. La Ville a reconduit une réserve de 400 000 € pour faire face aux imprévus. Elle a fortement limité ses dépenses de fonctionnements mais avec la hausse des matières premières et la pénurie de certains biens, l'exercice se complexifie. Pour autant, le choix a été fait de maintenir l'ensemble des services à la population et de nouveaux projets continuent de voir le jour : biodiversité,

circulations douces et apaisées, écoles, patrimoine. Il est impératif de maîtriser les dépenses et de développer les recettes sans pour autant faire peser trop de fiscalité sur les habitants. Le budget de la Ville de Redon s'élève au global à près de 29 millions d'euros dont la moitié dédiée à l'investissement.

Qu'en est-il des subventions aux associations ?

En 2020, la Ville de Redon a pris une décision forte en reconduisant à l'identique le niveau des subventions aux associations quelle que soit leur situation et même si leurs activités étaient interrompues. Ce soutien est significatif puisque cela représente plus de 410 000 € de subventions maintenues.

Cette année, tous les dossiers de demande de subventions arrivés complets et dans les délais ont été traités lors du Conseil municipal du vote du budget. Pour les dossiers incomplets, il a été demandé aux associations de fournir des compléments ou des explications sur les données. Ces associations feront l'objet d'une étude attentive.

Le montant des subventions, maintenu au niveau de 2020, profite à de nombreuses associations. Il est donc de l'intérêt de chacun de s'assurer que les subventions distribuées par les fonds publics servent à la dynamique du terri-

toire et profitent aux adhérents et habitants dans les domaines du sport, de la culture, de l'animation, de l'emploi, de la jeunesse, du social, de l'enseignement.

Comment vont évoluer les impôts locaux en 2021 ?

En 2021, à la suite des mesures gouvernementales prises en 2017, plus de 80 % des Redonnais ne paieront plus de taxe d'habitation. Pour les 20 % qui continuent de la payer, son taux restera fixe à 18,22 % jusqu'en 2022 où la taxe d'habitation disparaîtra pour tout le monde.

Ce qui change en 2021, c'est le taux de la taxe foncière. Le taux du foncier bâti de la commune passe de 22,34 % à 42,24 % mais c'est sans impact pour le contribuable puisque le taux du Département de 19,90 % est supprimé et mécaniquement transféré aux communes. Le taux foncier bâti global reste donc inchangé. Le taux sur le foncier non-bâti reste, lui, également stable à 51,91 %.

Quels sont les projets majeurs pour la Ville en 2021 ?

Les projets sont nombreux et couvrent tous les domaines de la vie quotidienne des redonnaises et des redonnais. Après un effort important et essentiel sur les équipements sportifs en 2020,

la Ville a lancé le projet de rénovation de la maison des fêtes, les petites architectures du pôle d'échanges multimodal, la restauration de l'Abbatiale Saint-Sauveur ainsi que de nombreux travaux de voirie (pacification, modération vitesse, pistes cyclables...). L'école Charlie Chaplin va également faire l'objet d'une restructuration et des travaux de modernisation dans les autres écoles vont voir le jour. Au total, ce sont plus de 12 millions de travaux d'investissements qui seront injectés cette année. Pour cela, la Ville va devoir emprunter tout en continuant de veiller dans les années futures encore plus à son équilibre financier. Investir pour l'avenir est essentiel et mon rôle, en tant qu'adjoint aux finances, est ainsi de préserver cette capacité à réaliser les investissements dont les redonnais et redonnaises ont besoin pour une Ville qui se développe. Le travail est rendu complexe avec la crise mais il est essentiel dans cette période incertaine.

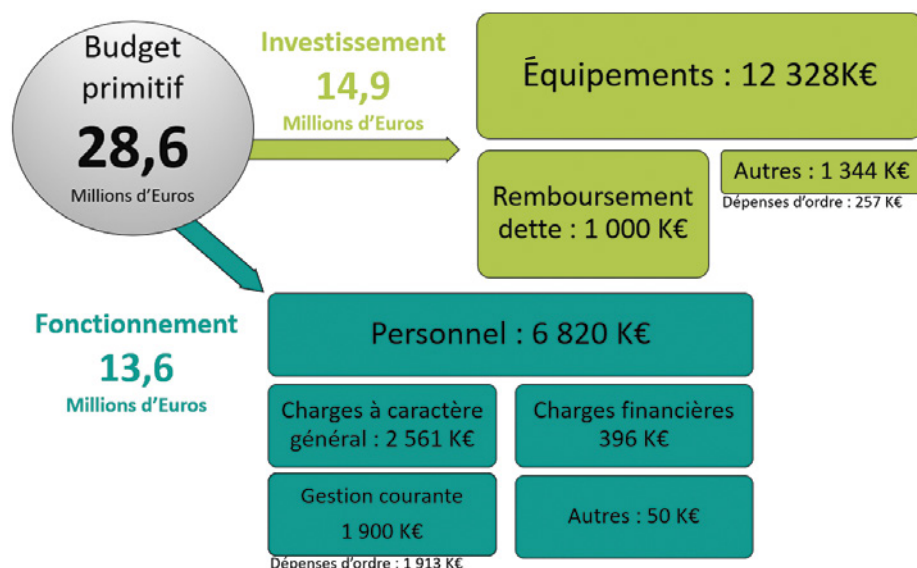
Les clés pour bien comprendre le budget de la Ville

Le budget comporte deux parties : le fonctionnement et l'investissement qui se composent, toutes deux, d'une partie dépenses et d'une partie recettes.

> **Le fonctionnement :** Il s'agit de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante (subventions aux associations, intérêt de la dette ainsi que des écritures spécifiques comme les amortissements). Les recettes de la collectivité se composent des produits des domaines et des services des dotations de l'État, de la fiscalité et de recettes exceptionnelles (vente de biens).

> **L'investissement :** Il s'agit en dépenses du remboursement de la dette et des dépenses d'équipements et en recettes, des emprunts éventuels, des subventions reçues et de la fiscalité liée à l'urbanisme.

Budget et fonctionnement



MODULES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, CULTUREL ET PATRIMONIAL (EACP)

Dans le cadre des objectifs définis dans le Projet Éducatif Local, la Ville de Redon a souhaité mettre en place des Modules d'Enseignement Culturel, Artistique, et Patrimonial (EACP) afin d'accompagner les élèves dans la découverte artistique, culturelle et patrimoniale du territoire du Pays de Redon.

Les modules s'adressent aux élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées de Redon et se dérouleront sur le temps scolaire.

Cette action a pour objectif de promouvoir l'offre culturelle, artistique et patrimoniale du territoire du Pays de Redon. La Ville accompagnera financièrement les projets de classes qui s'inscrivent dans la démarche. Ce nouveau dispositif sera expérimenté durant l'année scolaire 2021-2022.



De quoi s'agit-il ?

Sur le temps scolaire et dans le cadre de projets de classe, l'enseignant proposera l'intervention d'une personne diplômée ou expérimentée sur les thèmes de la culture, de l'art ou du patrimoine en lien avec le territoire du Pays de Redon. Les interventions de la personne qualifiée seront programmées sous la forme d'un parcours de 5 à 10 séances pour la classe, en présence de l'enseignant, puis poursuivies par l'enseignant seul.

En amont, chaque projet de module devra faire l'objet d'une validation pédagogique auprès de l'Inspection de l'Éducation Nationale (pour l'école publique) ou du Chef d'Établissement (pour l'école privée) puis par la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté. Si le projet remplit le cahier des charges du dispositif « Modules EACP », il sera définitivement validé et sera déclaré éligible au financement. Dès lors, la Ville de Redon conventionnera avec l'Éducation Nationale et le prestataire choisi par l'enseignant.

Le prestataire choisi pourra être issu d'une association, d'une compagnie artistique, d'une entreprise privée ou d'un établissement public en priorité du territoire. Les intervenants devront systématiquement être autorisés et agréés par l'Éducation Nationale ou le Chef d'Établissement pour les écoles privées, avant toute intervention. Ce sont 20 classes élémentaires qui pourront bénéficier de l'offre soit près de 65% des classes.

La Ville apportera son soutien financier à hauteur de 270 € par module.

Un nouveau dispositif à l'étape expérimentale

Une évaluation sera réalisée en juin 2022. Elle devra mettre en évidence le nombre, la nature, et la qualité des modules réalisés mais également présenter les acteurs mobilisés, évaluer les modalités de mise en œuvre et mesurer les résultats par rapport aux objectifs attendus.

LES ÉLÈVES DU LYCÉE MARCEL CALLO SE MOBILISENT POUR LE CLAS

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif de la CAF porté par la Ville de Redon et par le Centre Social Confluence pour soutenir les enfants dans leurs apprentissages mais surtout, pour leur offrir la possibilité de découvrir des pratiques culturelles, sportives, artistiques, patrimoniales...

Quand on rentre dans la salle du CLAS, on voit d'abord une table de goûter où les enfants échantonnent sur leur journée en prenant une petite pause. Puis très vite, on entend « j'ai un seul devoir ! », « je vais avec qui ? », « y a sophrologie ce soir ? »... Auprès des bénévoles et de l'équipe du service enfance jeunesse, les enfants ouvrent leurs cahiers, leurs livres, leurs agendas et se mettent à faire leurs devoirs. Enfin, c'est le moment des ateliers, et entre les jeux de société, les œuvres de mosaïque, les lectures d'histoires, les combats de dinosaures, etc. chacun est bien occupé !



Huit jeunes ont décidé de venir vivre l'aventure et ainsi renforcer l'équipe de bénévoles fidèles qui œuvrent pour le CLAS depuis quelques années auprès des animateurs. D'abord pour une expérience de bénévolat, mais aussi dans l'objectif d'apporter leur expérience de travail aux plus jeunes, ces lycéens internes sont présents un à deux soirs par semaine après leur journée de cours.

Un bel acte citoyen !

Plan canicule recensement des personnes vulnérables

Ce plan vise à repérer et à intervenir auprès des personnes à risques dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule. À ce titre, le Maire est chargé de recenser les personnes âgées et/ou en situation de handicap, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

En cas de canicule, des agents du CCAS appellent les personnes inscrites sur le registre pour s'assurer qu'elles vont bien et pour leur rappeler des consignes

de prudence : s'alimenter, boire suffisamment et éviter de sortir durant les heures les plus chaudes de la journée. Le CCAS rend visite aux personnes les plus vulnérables dès le déclenchement du plan canicule, si la situation le nécessite.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches en contactant le Centre Communal d'Action Sociale au 02 99 71 22 97 ou par mail : ccas@mairie-redon.fr.

Le formulaire d'inscription est aussi téléchargeable sur le site de la Ville : www.redon.bzh



NOUVELLE LABELLISATION: Maison Sport-Santé, la santé par la pratique du sport

En mars 2021, la Ville de Redon a obtenu la labellisation « Maison Sport-Santé », proposée conjointement par le Ministère des Sports et de la Solidarité et celui de la Santé.

Cette labellisation fait suite à un travail collaboratif engagé entre la commission « sport-santé » du Projet Sportif Municipal, encadré par l'OMS, et un réseau d'acteurs pluri-professionnels (associations sportives, médicaux et paramédicaux libéraux et salariés, communauté

professionnelle territoriale de santé, Centre Hospitalier de Redon, Redon Agglomération). Il a permis de candidater en juillet 2020.

La Ville s'inscrit dans un dispositif national, pour améliorer la santé des habitants à travers la pratique d'une activité physique et sportive régulière en répondant à leurs limites fonctionnelles et avec un encadrement adapté.

L'objectif est d'amener les individus à faire évoluer leur comportement quo-

tidien pour améliorer leur état de santé général en coordonnant, informant, orientant, animant et sensibilisant sur l'importance du « sport-santé ».

Enfin, la localisation de cette Maison sport-santé a fait l'objet d'une attention particulière pour qu'elle soit au plus proche des usagers. Le choix s'est porté sur la Maison Médicale, située 9 avenue du Pèlerin à Redon, permettant d'assurer une proximité avec le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir.



Les élèves de l'école Charlie Chaplin déménagent pendant la durée des travaux

L'école Charlie Chaplin est actuellement composée d'un bâtiment permanent et de préfabriqués qui, à ce jour, ne sont plus en état pour accueillir confortablement les élèves. Aussi, la Municipalité a décidé de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment qui les remplacera. Une large réflexion intégrant l'ensemble des usagers de l'école a été menée courant 2019. Les travaux démarreront à l'automne 2021. Pendant la période des travaux, les élèves, les enseignants et les personnels de l'école Charlie Chaplin seront transférés dans les locaux de l'école Henri Matisse, boulevard de la Liberté à Redon. Les deux

écoles fonctionneront sur le même lieu mais de manière indépendante.

L'accueil temporaire a été préparé entre les équipes enseignantes des deux écoles et les services municipaux. Une visite de l'école accueillante a eu lieu pour permettre aux enfants et aux parents de la découvrir. Le déménagement des classes est prévu dès le début des vacances d'été.

Dès la rentrée, pour faciliter l'accès des familles autour de l'école Henri Matisse et les circulations des élèves dans les locaux, les horaires de l'école Charlie Chaplin seront modifiés le temps des travaux.

Ils seront décalés de ceux de l'école Henri Matisse de 30 minutes comme suit :

- > **Garderie** de 7 h 30 à 8 h 50
- > **Accueil des enseignants** de 8 h 50 à 9 h 00
- > **Classe** de 9 h 00 à 12 h 15
- > **Pause méridienne** de 12 h 15 à 13 h 50
- > **Accueil des enseignants** de 13 h 50 à 14 h 00
- > **Classe** de 14 h 00 à 16 h 45
- > **Garderie et étude** de 16 h 45 à 18 h 30.

L'Espace Jeunes OUVERT à tous les jeunes!

Après une rencontre entre le chargé de projets d'inclusion du Centre La Clarté et les animateurs de l'Espace Jeunes, un groupe de 6 jeunes du centre de la Clarté se rendent à l'Espace Jeunes, chaque mercredi de 13h30 à 15h30, avec des accompagnants, depuis le 10 février dernier.

Ce qu'en pensent les jeunes concernés:

Antoine: « les animateurs sont cools! »

Éloïse: « C'est parce que les animateurs

ne sont pas dans notre vie quotidienne. Comme j'ai une autorisation de sortie seule, je vais à continuer à fréquenter l'Espace Jeunes, dès la levée des contraintes sanitaires. Ce sera l'occasion de rencontrer d'autres jeunes de mon âge et, je l'espère de nouer de nouvelles amitiés. »



Et cela fait l'unanimité: le plus important pour les jeunes, c'est de sortir de l'institution et de faire de nouvelles connaissances.

« MISSION ASTRO 2.2 »

Un jeu de piste à travers le centre-ville de Redon

Du 5 au 21 juillet 2021, l'Institut d'Éducation Motrice La Clarté [unité comprenant un institut d'éducation motrice (IEM) et un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)] organisera pour tous ses jeunes, un jeu de piste à travers le centre-ville de Redon.

Ce temps d'activité collectif permettra à des jeunes d'âges divers (primaire, collège, lycée, jeunes adultes du SAS) ainsi qu'aux professionnels, de partager un moment ludique et fédérateur. Tout au long d'un parcours à la découverte des lieux partenaires du cœur de Redon,

les participants se verront proposer différentes épreuves adaptées qu'ils devront réussir afin de collecter les



éléments constituant le code qui leur permettra de mener à bien une mission secrète...

Partenaires: Les services Enfance-Jeunesse et Culturel de la Ville de Redon, l'EHPAD Les Charmilles, la Médiathèque Jean-Michel Bollé, l'Office de Tourisme du Pays de Redon, le Canal Théâtre du Pays de Redon, la Fédé - Lever Le Rideau et la gare SNCF de Redon.

Contact: Cyril Kermarec, chargé de projets d'inclusion - cyril.kermarec@apf.asso.fr

Dispositif Argent de Poche

Le dispositif « Argent de Poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires d'été. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € pour la réalisation d'un travail effectué par demi-journée, avec une pause obligatoire, sur une période de 2 semaines.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la Ville: administratifs, techniques, scolaires,... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un employé municipal qui les encadre pendant toute la durée de leur activité. Rendez-vous sur le site de la Ville pour connaître les modalités d'inscription et télécharger le dossier de candidature.

www.redon.bzh

**DISPOSITIF
"ARGENT DE POCHE"**



**15 €
par
demi-journée**

**TU AS ENTRE 16 ET 18 ANS ?
TU ES REDONNAIS ?**

Profite de tes vacances scolaires pour te faire de l'argent de poche tout en améliorant le cadre de vie de ta ville.

Plus d'infos sur www.redon.bzh


 Vivre à Redon

Alors les jeunes, que fait-on cet été ?



Je m'amuse, je me cultive, je m'active cet été. Et des vacances sans les parents, on ose ?

Les prochaines vacances doivent être, pour les enfants/jeunes comme pour les parents, une période de repos nécessaire après des mois éprouvants marqués par la crise sanitaire.

Les vacances sont aussi un moment précieux pour continuer à apprendre autrement et à s'enrichir. Passer ses vacances sans ses parents est une étape à franchir dans la vie »

Les vacances de façon autonome offrent des libertés nouvelles mais aussi quelques contraintes. Partir sans les parents oblige à penser à soi et à tout... Pour cela la Ville vous propose des journées mais aussi des camps ! Demandez le programme !

www.redon.bzh

TI DUDI QUARTIER DE BELLEVUE

Le local Ti Dudi est ouvert aux adolescents pendant toutes les vacances d'été. De nombreuses animations y seront proposées en particulier dans le cadre de Belle' vacances organisées par l'OFIS et en partenariat avec le service Enfance-Jeunesse de la Ville.

Belles' vacances s'adressent aux jeunes âgés de 8 à 17 ans. Des activités sportives ou culturelles sont mises en place dans le quartier de Bellevue. Quelques sorties ponctuelles seront réalisées.

Le programme est en cours de conception. Il est disponible et mis en ligne sur les sites internet de l'OFIS et de la Ville de Redon, sur inscription pour toutes activités en intérieur (8 personnes max).

Adresse : 10 rue de Bellevue, 35600 Redon
Horaires (lundi au vendredi) : 14h - 18h

Quartiers La Houssaye & La Butte

Dans le cadre d'un été à Redon, les quartiers La Houssaye et La Butte bénéficieront d'animations proposées par le service Enfance-Jeunesse et en partenariat avec par le Groupement d'Employeurs sportifs de la Ville de Redon (GESPER).



ESPACE JEUNES

"Choisis ta Sortie : Viens préparer ta sortie avec tes potes !"

Les sorties hebdomadaires du mercredi se préciseront avec les jeunes pour répondre au mieux à leurs attentes et disponibilités.

Adresse : Parc Anger

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 18h.



Pour tout renseignement

Service Enfance-Jeunesse

Tél. : 02 99 71 44 96

Mail : enfancejeunesse@mairie-redon.fr

Toute la programmation sur www.redon.bzh

Rencontres avec les citoyens ÇA SE PASSE COMMENT SUR REDON ?

Les mécanismes de participation citoyenne

Il existe divers mécanismes de participation citoyenne. Il y va tantôt de procédés plutôt passifs (information des citoyens), tantôt plus actifs (consultation, concertation, coproduction). Certains de ces mécanismes sont institutionnalisés, d'autres sont mis en œuvre de manière spontanée, selon des méthodes diverses, et constituent des « bonnes pratiques ».

Une démarche participative de rue ou de quartier

Expérimentée depuis juillet 2020, en particulier avec le collectif « Quartier du Port », une nouvelle démarche participative de rue ou de quartier a été initiée et s'organise suivant un cycle de rencontres utilisant des outils de participation citoyenne comme le diagnostic partagé, la concertation et la coconstruction.

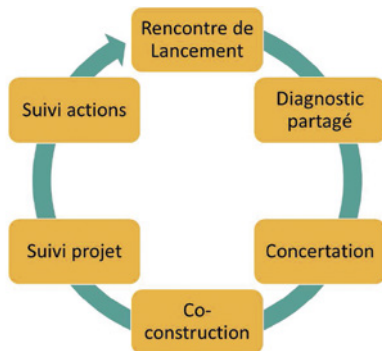
À la demande d'un collectif ou d'un groupe de riverains, une première rencontre est organisée avec les élus et les représentants des services de la ville de Redon, (voirie, espaces verts), durant laquelle un diagnostic partagé, étape primordiale du cycle de rencontre, sera planifié. Dans le diagnostic partagé, en marchant ou en roulant, le processus participatif est aussi important que les résultats obtenus. Il permet l'enrichissement des points de vue, des discussions informelles entre acteurs différents, la mise en marche d'une dynamique participative et partagée.

Pour poursuivre la dynamique du travail engagé lors d'un diagnostic partagé, un tableau des points observés et discutés et les pistes d'améliorations est élaboré. Ce tableau sera utilisé comme document de suivi et d'échange entre les acteurs, citoyens, agents et élus.

Un premier bilan

Depuis juillet 2020, une trentaine de rencontres est à dénombrer dont 6 diagnostics partagés. Ainsi les collectifs « quartier du port », « mobilité douce » et « mieux vivre Place Sainte Anne » ainsi que les groupes de riverains, rue de la Vielle Ville, rue de la Gicquelaie, rue de Codilo, rues du Cotard et le Chêne

Milan... ont pris part à cette véritable approche opérationnelle.



Le cycle de rencontres

À partir d'une sollicitation d'un collectif ou d'un groupe de citoyens

Les principales questions qui sont abordées lors de ces rencontres sont liées à des problématiques de vitesse, de sécurité, de déplacements (mobilité douce...), de comportement et à l'amélioration de son quartier (*lieu de rencontre, jardin partagé, propreté et déchets...*).

Définitions simplifiées

> **Diagnostic partagé :** Arpenter un territoire avec les acteurs pour mettre en relief les points faibles et les points forts et élaborer des propositions d'amélioration

> **Concertation :** Partager un avant-projet de dispositif public

> **Co-construction :** Construire un dispositif public à partir de l'expérience des usagers

Les principales réalisations déjà mises en place :

- > Jardin collectif partagé quartier du port
- > Aménagement provisoire du quai Jean Bart,
- > Signalisation et sécurisation rue Saint Michel
- > Installation de nouveaux supports vélos en Centre-Ville
- > Réfection d'un parking rue de Codilo
- > Plateau ralentisseur rue de la Vielle Ville
- > Au-delà de ces réalisations, la réduction de la limitation de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue de la Gicquelaie, l'avenue du Pèlerin

La Ville de nouveau primée « Zéro phyto durable »

Le Conseil Régional a félicité la Ville pour le maintien de ses efforts dans la reconquête de la qualité des eaux et de la biodiversité de la Bretagne. En effet, après une réduction en 2009, la Ville a arrêté totalement l'utilisation de produits phytosanitaires en 2014. Cette action vise à protéger la santé des habitants et favorise également la préservation de la ressource en eau.



TOUR DE FRANCE

Le Tour de France est le troisième événement sportif le plus regardé dans le monde après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques d'été et bénéficie d'une retransmission dans le monde entier.

Son accueil sur la Ville de Redon est donc un réel atout pour notre ville et une belle manière de la mettre en lumière, tout en rassemblant la population autour d'un événement festif.

Dictée du Tour

Dans le cadre des festivités annonciatrices de l'évènement, la Dictée du Tour a été proposée aux élèves de CM1 et CM2 de Redon, le vendredi 19 mars 2021. Tous ont été rassemblés au sein de leur école, dans le respect des conditions sanitaires.

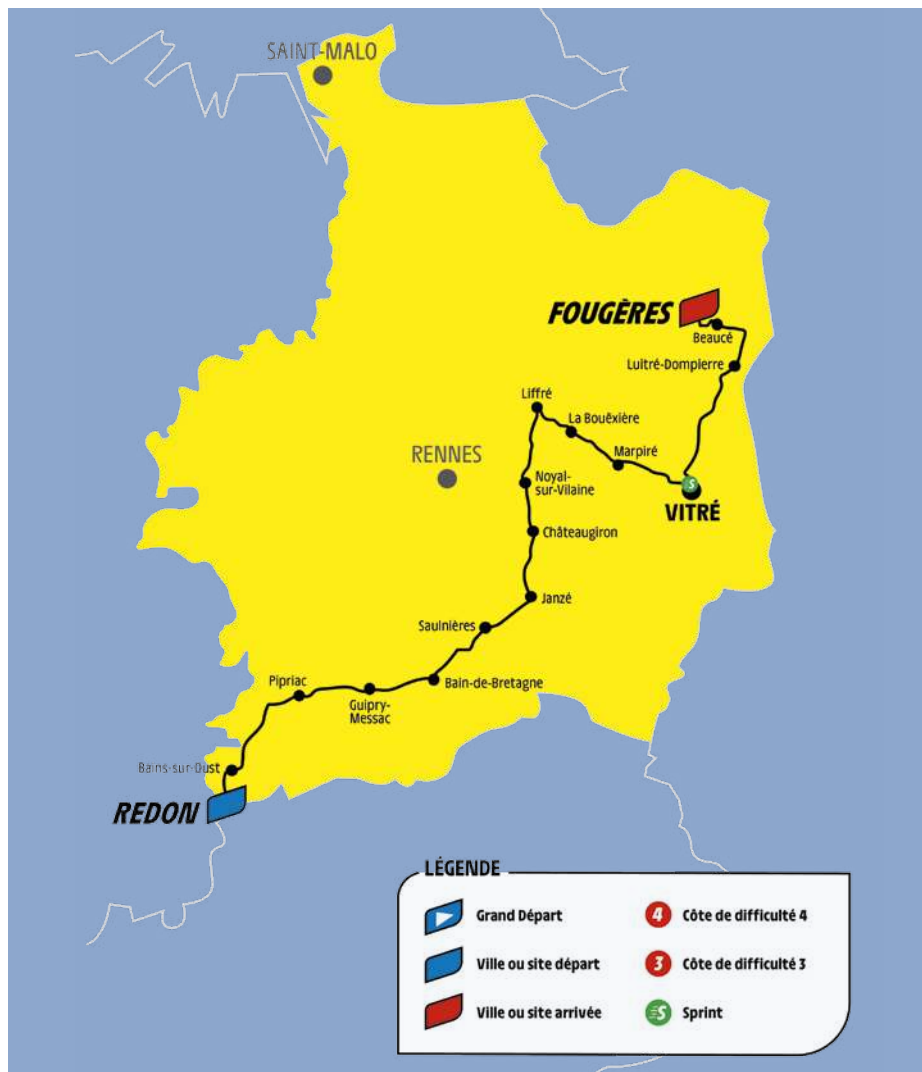
Ce sont près de 200 élèves qui, avec beaucoup d'excitation, se sont pliés à l'exercice guidé par Benoît Vaugrenard, grand champion français du cyclisme international, qui donnait lecture de la dictée.

Les élèves ont pu l'approcher et même lui demander un autographe.

Deux lauréats par école seront invités avec la personne de son choix dans les coulisses de l'épreuve qui partira de Redon le 29 juin.

Permis vélo pour les CM2: en selle en toute sécurité

Cette action destinée aux élèves de CM2 des écoles publiques et privées, a été menée en partenariat avec le service Enfance-Jeunesse et la Police Municipale de Redon du 22 au 30 mars 2021. Elle a eu pour objet d'initier les



125 jeunes participants aux bases de la sécurité routière, de les sensibiliser au respect du code de la route et leur faire prendre conscience des comportements à risque pour soi et pour les autres (appréhension du danger, réalités de l'accident, utilisation des équipements de sécurité, etc...).

Chaque séance s'est déroulée en trois temps :

- > une partie théorique où les policiers municipaux ont rappelé les règles de sécurité et de respect du code de la route,
- > un atelier de vérification de base du vélo (régler sa selle, regonfler ses pneus et vérifier ses freins),
- > une partie pratique pendant laquelle une piste d'éducation à la sécurité routière a été mise à la disposition des jeunes qui ont ainsi pu passer leur permis de conduire.



On ne prend pas la route, ON LA PARTAGE

En tant qu'usager de la route, nous avons des droits mais aussi des obligations.

En agglomération, la cohabitation entre les **piétons** et tous les autres modes de déplacements est à limiter au maximum. Le trottoir doit avant tout être réservé aux piétons. En revanche, un enfant peut rouler sur le trottoir jusqu'à l'âge de 10 ans avec un vélo.

Les nouvelles mobilités motorisées n'ont pas leur place sur les trottoirs.

Pour les **cyclistes**, leur espace est repris sur celui de la voiture. La proximité avec les usagers motorisés est souvent facteur de stress, d'inconfort et de sentiment d'insécurité. Le Code de la route prévoit un certain nombre d'équipements obligatoires pour le vélo et pour le cycliste (casque homologué, gilet rétro réfléchissant certifié).

D'autres éléments, ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés, comme un écarteur de danger et un rétroviseur.

Pour l'automobiliste, rouler à vitesse modérée en ville est une nécessité tant pour la sécurité routière que pour la qualité de vie. C'est une condition nécessaire (mais non suffisante) pour envisager de faire circuler les cyclistes et les usagers motorisés sur un même espace. Et ce sont les vitesses réelles des véhicules motorisés et non la vitesse limite autorisée qui conditionnent la sécurité et le ressenti de sécurité vécu par les cyclistes. Si rouler à la vitesse légale est un droit, rouler à une vitesse adaptée en toutes circonstances est un devoir.

La vitesse maximale autorisée en agglomération est de 50 km/h. Il est possible d'aménager des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h (zone 30), et des zones où la vitesse est limitée à 20 km/h (zone de rencontre).

Définitions réglementaires des différentes zones définies par le code de la route (article R 110-2)

Aire piétonne :

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone

affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Zone de rencontre :

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Zone 30 (vitesse limitée à 30km/h) :

Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Bande et piste cyclable, la différence ?

Si les bandes cyclables et les pistes cyclables suivent toutes les deux le même objectif, qui est d'offrir aux cyclistes des couloirs de circulation spécifiques, elles disposent néanmoins d'aménagements spécifiques qui les rendent différentes : Les bandes cyclables se trouvent sur la chaussée. Elles sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue, et un pictogramme de vélo permettant de voir qu'il s'agit de voies réservées aux cyclistes et adaptées à leur mode de circulation. Il arrive que ces bandes cyclables soient installées en contresens par rapport au sens de circulation normal de la chaussée. L'usager doit alors rester extrêmement vigilant à la vue d'une bande cyclable sur la gauche de sa voie, même s'il s'agit d'un sens unique pour lui.

Les pistes cyclables sont isolées par rapport aux autres usagers. Ce sont des

zones protégées des véhicules motorisés, qui sont installées sur les trottoirs ou bien surélevées par un terre-plein.

Voie verte :

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers

Chiffres repères :

Voies cyclables : 19 kms de bande tracée au sol

Pistes cyclables : 3,5 kms

Chemins ruraux exploitables pour l'activité cycliste : 15,5 kms

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

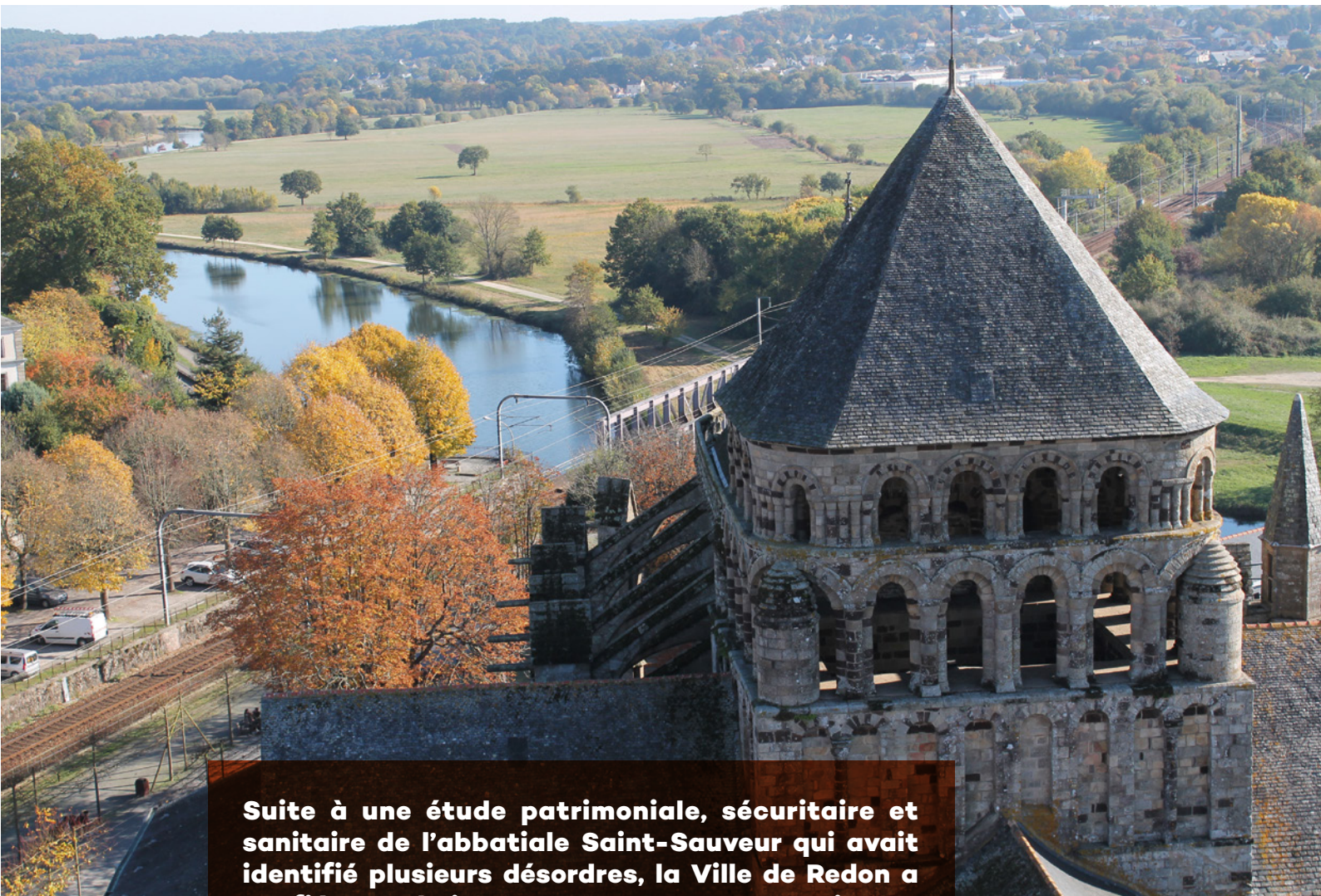
Redon, une ville où cohabiteraient harmonieusement piétons, cyclistes et automobilistes

- > Bienveillance vis-à-vis des comportements erronés d'autres usagers. Rares sont les actes intentionnels.
- > Lâcher prise face à des situations pour lesquelles vous n'êtes pas responsables
- > Dialogue posé pour clarifier une incompréhension entre usagers. La communication pour créer un espace de convivialité. Le respect de la réglementation, des autres usagers et de vous-même.

Objectif : circuler sans encombre et dans la bonne humeur. Faites de l'autre usager un allié et non un adversaire !



Restauration de l'abbatiale Saint-Sauveur : UN CHANTIER EXCEPTIONNEL



Suite à une étude patrimoniale, sécuritaire et sanitaire de l'abbatiale Saint-Sauveur qui avait identifié plusieurs désordres, la Ville de Redon a confié la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'abbatiale Saint-Sauveur à Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Après concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Ville de Redon a décidé de concentrer les travaux sur deux tranches pour un montant total estimé à 4 005 650 € HT :

- **travaux tranche ferme : couverture du transept sud et travaux de restauration intérieure et extérieure du chœur, y compris les arcs-boutants**
- **travaux tranche conditionnelle : étanchéité du déambulatoire et des chapelles, restauration extérieure des chapelles et des portes d'accès de l'abbatiale.**

Cette restauration bénéficie déjà du concours de l'État dans le cadre du plan de relance (1 550 000€) mais d'autres financements sont également sollicités. Les travaux, d'une durée de 3 ans, démarreront en décembre 2021. La fin des travaux de la tranche ferme est prévue à l'été 2023.

L'ABBATIALE SAINT-SAUVEUR : 12 SIÈCLES D'HISTOIRE



L'abbatiale Saint-Sauveur est implantée sur un promontoire schisteux qui surplombe le fleuve de la Vilaine. Son histoire est intimement liée à celle de l'abbaye bénédictine du même nom, actuel lycée Saint-Sauveur, qui est fondée en 832 par Conwoion.

Une première église romane

À l'origine, le premier édifice religieux devait être une modeste chapelle de bois, qui a été très rapidement modifiée en pierre à partir de 842. De cette époque, pourraient subsister des parties dans les murs de la nef et du transept.

Au XI^e siècle, la majeure partie de l'église abbatiale est reconstruite sous l'abbé Catuallon pour atteindre 90 mètres de long. Deux imposantes tours encadrent la nef, et le chœur est entouré d'un déambulatoire à quelques chapelles rayonnantes. Avec ses 11 travées, l'abbatiale Saint-Sauveur devient alors la plus prestigieuse des abbayes romanes de cette époque.

Au XII^e siècle, de nouveaux travaux d'envvergure sont menés en vue de faire de Saint-Sauveur la nécropole des ducs de Bretagne. Alain IV Fergent, duc de Bretagne et l'abbé Hervé font édifier la tour lanterne surmontant une coupole

peinte à la croisée du transept. C'est la tour romane que nous pouvons encore admirer aujourd'hui et qui constitue un exemple d'architecture du XII^e siècle remarquable.

Au temps des cathédrales

En 1230, un incendie ravage le chœur roman.

Reconstruit de 1256 à 1305, le chœur adopte désormais 5 chapelles rayonnantes autour d'un déambulatoire et s'élève sur trois niveaux largement percés de vastes fenêtres qui présentent tout un vocabulaire gothique : pinacles, lancettes trilobées, ogives... La lumière entre alors pleinement dans le monument à l'instar des cathédrales qui fleurissent en France tout au long du XIII^e siècle.

Au XIV^e siècle, la façade de l'église est modifiée : l'ancienne tour du XI^e siècle est reconstruite au profit d'une tour gothique. Une deuxième tour, identique, devait voir le jour afin de former une porte monumentale (des percements de jonction sont encore visibles aujourd'hui sur la tour gothique), mais, malheureusement, le projet est interrompu vers 1340 par la guerre de Succession de Bretagne.

Les aménagements de l'époque moderne

Au XV^e siècle, la chapelle nord Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, servant aujourd'hui de sacristie, est construite par l'abbé Yves Le Sénéchal. Une autre chapelle, la chapelle Saint-Roch est édifiée au XVI^e siècle pour abriter la tombe de l'abbé Paul-Hector Scotti.

Richelieu, abbé commendataire de Redon de 1622 à 1642 fait reconstruire au sud de l'église le cloître et les bâtiments abbatiaux (étant devenus en 1883 le lycée Saint-Sauveur). Une porte méridionale permet l'accès à ces parties. C'est à cette époque que la communauté est

rattachée à l'ordre de Saint-Maur et que le chœur de l'abbatiale est doté d'un majestueux maître autel.

La façade occidentale que nous connaissons aujourd'hui ainsi que le lambris de couverture et l'obturation des baies supérieures de la nef résultent des restaurations menées après l'incendie de 1780. En effet, les cinq premières travées de la nef sont démolies et une charpente à clavette est reconstruite à un niveau inférieur de celui d'origine, la nef est ainsi moins élevée que les bras du transept et le clocher occidental est isolé du reste de l'édifice.

Le classement au titre des Monuments Historiques

Après la révolution, en 1791, l'abbatiale Saint-Sauveur devient église paroissiale et perd ainsi son rayonnement régional. Sa renaissance est liée à sa protection au titre des Monuments Historiques à partir de 1851 suite au rapport réalisé par Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments Historiques. Conséquences de ce classement, de nombreuses restaurations du monument sont menées et se poursuivent aujourd'hui.

RESTAURER LE PATRIMOINE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Depuis plusieurs années, la Ville de Redon mène une politique volontariste sur la rénovation de son patrimoine car nous avons conscience de la richesse de notre patrimoine et quand ce dernier est sauvegardé et rénové, il participe pleinement à l'attractivité touristique et économique de notre ville.

Cette politique se traduit depuis quelques années par des actions concrètes : la réhabilitation du pont tournant, l'aide à la rénovation des façades en centre-ville, la restauration des péniches, la sauvegarde de la grue de levage de la gare, la rénovation du cloître Richelieu et des remparts en lien avec le lycée Saint-Sauveur et aujourd'hui la restauration de l'abbatiale. Les acteurs locaux du patrimoine (AP-PHR, Amis de l'abbatiale, Redon 2032, Fondation du Patrimoine...) sont associés à cette opération d'envergure afin d'étudier ensemble les actions d'anima-

tion et de médiation qui pourront être menées tout au long de la durée des travaux : expositions, visites, livrets... Ces associations pourront s'appuyer sur les outils récemment développés comme la numérisation du chœur de l'abbatiale ou encore l'étude dendrochronologique qui se base sur l'analyse des cernes de croissance afin de dater, à l'année près, l'abattage des arbres qui ont été employés comme bois de charpente.

Parallèlement à la restauration de l'abbatiale, la Ville entame plusieurs réflexions :

- > l'aménagement des combles du chœur qui permettrait, dans le cadre de l'atlas communal de la biodiversité, d'accueillir des chauves-souris comme le grand rhinolophe (espèce menacée) ;
- > la mise en lumière de l'abbatiale qui pourrait être étendue à d'autres monuments de la ville : tour gothique, hôtel de ville et remparts.

En termes de patrimoine, notre objectif à long terme est d'obtenir le label «Pays d'art et d'histoire» en relation avec «Redon Agglomération», et d'imaginer un espace où Redon et son pays «se rattachent», autant pour les Redonnais que pour les visiteurs de passage toujours plus nombreux chaque année. La Ville vient d'ailleurs de créer en son sein un nouveau service dédié à cet objectif. Ce service se situe aujourd'hui dans un autre lieu emblématique de Redon qu'est le monastère des Calvairiennes qui devra aussi, quand les finances le permettront, devenir un espace culturel et patrimonial fort pour la ville.



*Marc Droguet,
Adjoint en charge
du Patrimoine
et du Tourisme*

Henri Masson, Conservateur en chef des Monuments Historiques (DRAC Bretagne)

Pour la DRAC Bretagne, en quoi l'abbatiale Saint-Sauveur est-elle un monument remarquable ?

La particularité de l'abbatiale Saint-Sauveur est liée à l'histoire de Redon car la fondation de l'abbaye est à l'origine de la création de la ville. Ce phénomène de ville née et développée à l'ombre d'une abbaye, à l'instar de Cluny ou de Saint-Denis, est rare à l'échelle nationale, et encore plus en Bretagne.

Sur le plan patrimonial, l'abbatiale est protégée au titre des Monuments historiques depuis 1851. Ce classement témoigne de l'intérêt historique et patrimonial de l'édifice : un édifice composite exceptionnel avec des éléments romans (tour lanterne à la croisée du transept) et gothiques (chevet de l'abbatiale) qui sont prolongés par une abbaye de style classique du XVII^e siècle (cloître du lycée Saint-Sauveur).

Dès les premières années de son classement, les services des Monuments historiques ont œuvré à la restauration

de ce monument. Le projet de Pierre Antoine Gatier a d'ailleurs permis de retracer l'intéressante histoire des actions de restauration qui ont été menées. Dans son projet, il met notamment en évidence l'intervention de Paul Gout, Architecte en chef des Monuments historiques dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dont l'ingéniosité du travail sur les terrasses des chapelles absidiales (reconstruction en ciment armé des toitures), alors que ces dernières étaient couvertes par une toiture en ardoise avant les travaux de restauration de 1896, a permis de faire du chœur de l'abbatiale un espace lumineux dans l'esprit des grands édifices de France.

Comment la DRAC Bretagne intervient dans la restauration de l'abbatiale ?

La DRAC Bretagne accompagne techniquement, scientifiquement et administrativement les restaurations des Monuments historiques de la région. En tant qu'élément majeur du patrimoine de Redon, la DRAC travaille depuis plus de 15 ans sur l'abbaye Saint-Sauveur. En lien avec Georges Migaud, ancien directeur du lycée Saint-Sauveur et aujourd'hui délégué de la Fondation du Patrimoine à Redon, la Drac avait déjà mené diverses campagnes de restauration sur le cloître de l'abbaye.

Pour l'abbatiale, propriété de la Ville de Redon, plusieurs interventions, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, ont précédemment été conduites comme la restauration des vitraux de la galerie du triforium. En 2014, la Ville a commandé à Olivier Weets, Architecte en Chef des Monuments historiques, une étude patrimoniale, sécuritaire et sanitaire qui a permis de mettre en lumière un certain nombre de désordres qui exigeaient une restauration d'ampleur de l'abbatiale. En 2020, les circonstances étaient favorables à un tel projet de restauration en raison de l'aide financière significative allouée dans le cadre du plan national de relance (1,5 millions d'euros) qui ont encouragé les élus de Redon à prendre cette décision. Cette restauration bénéficie d'ailleurs d'un découpage en tranches cohérent, tel que prévu par Pierre Antoine Gatier, tout en englobant des éléments non pris en compte initialement comme des interventions sur le retable de chœur du XVII^e siècle.

Comment envisagez-vous le travail avec la Ville de Redon ?

La collaboration avec les services de la Ville de Redon a toujours été efficace. Les élus peuvent s'appuyer sur l'expérience de ses services qui entretiennent un dialogue permanent avec la DRAC.

Pierre-Antoine Gatier, un architecte à la hauteur du projet



Pierre-Antoine Gatier est architecte en chef des Monuments Historiques. Il est diplômé de muséologie à l'École

du Louvre et de l'École de Chaillot. Formé dans l'agence de Quimper de l'architecte en chef des Monuments Historiques en charge du Finistère et du Morbihan, il découvre le patrimoine breton et sa vocation de conserver les monuments historiques.

À l'issue du concours d'architecte en chef des monuments historiques en 1990, il débute sa carrière dans le département de la Marne et de la Haute-Marne, territoire d'architecture mais aussi mémoire des reconstructions après la première guerre mondiale.

Une première étude sur les Halles de Reims (1929) vaste structure de ciment armé ouvre son intérêt pour la conservation de l'architecture du XX^e siècle et des patrimoines les plus récents.

Pierre-Antoine Gatier acquiert la conviction que le patrimoine est global, Antiquité, période médiévale, classique, jusqu'aux productions les plus récentes de notre architecture.

Son agence compte 20 collaborateurs environ, architectes, architectes du patrimoine, historiens de l'art, spécialistes des jardins historiques qui participent à l'élaboration des projets de restauration et de mise en valeur de grands monuments comme le Domaine de Chantilly propriété de l'Institut de France, la Villa Médicis siège de l'Académie de France à Rome, la Bourse de Commerce pour la Collection Pinault et l'Opéra-Comique à Paris.

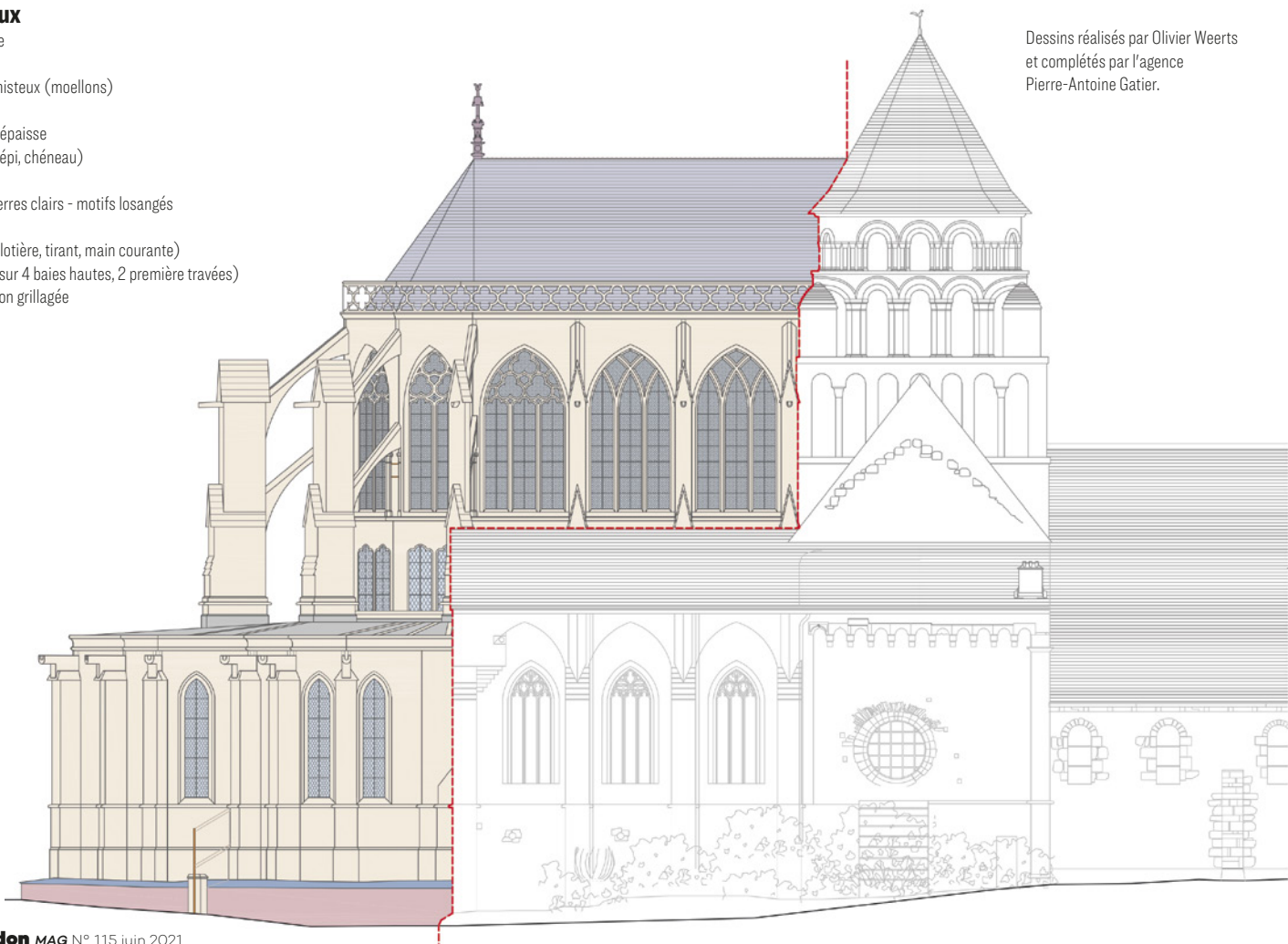
Soucieux de transmettre son engagement sur les patrimoines, il intervient également dans les universités et colloques en France et à l'étranger, enseigne dans les écoles d'architecture.

Il nous explique en quelques mots son ressenti sur le projet :

Pouvez-vous nous dire ce qui vous a intéressé dans le projet de restauration de l'abbatiale Saint-Sauveur ?

Matériaux

- Maçonnerie
 - Granit
 - Grès schisteux (moellons)
- Couverture
 - Ardoise épaisse
 - Plomb (épi, chéneau)
- Vitraux
 - Vitrail verres clairs - motifs losangés
- Ferronnerie
 - Fer (barlotière, tirant, main courante)
 - Laiton (sur 4 baies hautes, 2 première travées)
 - Protection grillagée



Dessins réalisés par Olivier Weerts et complétés par l'agence Pierre-Antoine Gatier.

■ Zone d'intervention (phasage du projet)



L'église Saint-Sauveur est l'héritage d'une histoire longue, qui se traduit par une composition architecturale exceptionnelle : la nef romane, son chœur gothique, sa façade occidentale classique reconstruite après l'incendie de 1782. Signe d'une reconnaissance patrimoniale majeure, l'église a été classée dès 1851. Je me suis particulièrement intéressé aux restaurations conduites

au XX^e siècle par les services des monuments historiques, et mes prédécesseurs architectes qui témoignent de notre volonté de conserver et transmettre cet édifice exceptionnel.

Quel a été votre ressenti lors de votre 1^{re} visite du bâtiment ?

Le train Paris-Quimper me faisait découvrir la silhouette exceptionnelle de l'église abbatiale Saint-Sauveur. La visiter pour ce projet a donc été une grande émotion, j'ai mesuré la complexité architecturale d'un espace baigné de lumière.

Quel parti pris avez-vous adopté pour la restauration à venir ?

En accord avec la Ville de Redon et la DRAC, nous souhaitons conserver l'église abbatiale telle que nous la percevons aujourd'hui faisant mémoire d'une longue histoire d'interventions successives que nous voulons maintenir avec le plus grand soin.

Qu'avez-vous retenu d'ancien et précieux de l'Abbatiale ?

Le retable du chœur, œuvre des Mauristes au XVII^e siècle est une œuvre classique exceptionnelle, surtout elle

témoigne de la passion des Mauristes à conserver un chœur gothique et le transformer avec un retable nouveau. L'ordre des Mauristes apparaît aujourd'hui comme le précurseur de la conservation du patrimoine. Restaurer leurs édifices est donc une expérience essentielle pour moi.

Quels sont les grands défis de cette restauration ?

Le défi majeur est de restaurer le chœur sans en modifier son identité : il faudra conserver la charpente du XIII^e siècle, datée par dendrochronologie, mais aussi les terrasses en chape de béton armé créées sur les chapelles rayonnantes, vers 1920. En associant les savoir-faire traditionnels, les matériaux du XX^e siècle dans un chantier emblématique redonnais.

Pouvez-vous nous faire part de votre avis sur le patrimoine redonnais ?

Redon est un musée vivant d'architecture, un territoire de canaux constituant un ensemble remarquable de l'abbaye aux hôtels particuliers du XVII^e siècle et les équipements hydrauliques du port.

**ABBATIALE
SAINT-SAUVEUR**
RESTAURATION EXTÉRIEUR ET
INTÉRIEUR CHŒUR ET CHAPELLES

Maîtrise d'Ouvrage :
Ville de Redon
18 Place Saint-Sauveur
35600 REDON

Maître d'Œuvre :
Agence Pierre Antoine Gatier, ACMH
Cabinet Pilte - Économiste
Équilibre structure - BET Structure
ECIE - BET Fluides
GEDIFI - OPC

Phase :
Avant-Projet
Février 2021

Document :
Élévation Nord
État Existant

Avec le soutien financier de la DRAC



LE STATIONNEMENT DYNAMIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

En septembre 2018, en concertation avec les commerçants, la Ville de Redon a déployé un système automatisé de « stationnement dynamique » pour permettre plus de fluidité dans le centre-ville. Ainsi, environ 550 places de stationnement ont été équipées et réparties sur sept parkings : autour de la gare (3), au Parc Anger, Place de la République, Place de Bretagne et autour des Halles.



Ce dispositif de gestion du temps de stationnement est une aide au stationnement en zone bleue pour l'ensemble des usagers en permettant une gestion en temps réel des parkings.

Quelques rappels sur son fonctionnement :

- > Les capteurs détectent la présence de véhicules. Ces informations sont consultables à distance par la police municipale qui, si elle constate un dépassement abusif, vient verbaliser.
- > À noter que le dispositif est tombé en panne progressivement depuis mai 2020 en raison d'un problème de fabrication des capteurs (d'où des informations parfois erronées sur les panneaux d'affichage) mais le prestataire est intervenu mi-février 2021 pour remplacer l'ensemble des capteurs.
- > Des panneaux lumineux signalent à l'entrée de chaque aire de stationnement le nombre de places libres.
- > Un lien sur le site Internet de la Ville permet de savoir en temps réel la disponibilité des places de stationnement en centre-ville : très utile pour faire vos courses sans avoir à



chercher une place (rubrique Redon utile) : www.redon.bzh

- > Attention : ce dispositif ne dispense pas d'utiliser un disque européen en zone bleue
- > Le stationnement reste toujours gratuit. Soyez civique, dans l'intérêt de toutes et tous.

Élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) et concertation publique

L'affichage publicitaire et les enseignes sont régis par des règles techniques (en matière d'emplacement, de densité, de format), ou environnementales par la prévention des pollutions visuelles ou la recherche d'économies d'énergie sur les nuisances lumineuses qui permettent de maîtriser le développement de la publicité extérieure dans une logique de protection du cadre de vie.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Redon a décidé de prescrire l'élaboration d'un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) par délibération en date du 4 février 2021 pour répondre à deux enjeux :

- > La protection et l'amélioration du cadre de vie, tout en garantissant le bon exercice des activités économiques, touristiques et associatives ;
- > L'adaptation au contexte local des règles nationales en matière de publicité et d'enseignes prévues par le Code de l'environnement

Après consultation, un bureau d'études sera prochainement désigné pour assister à maîtrise d'ouvrage.

La procédure règlementaire, longue et complexe, devrait s'achever en juin 2023.

Une démarche en concertation avec la population et les professionnels du secteur

Afin d'informer et de recueillir l'avis de la population sur le projet d'élaboration du RLP, le Conseil Municipal a défini les modalités de la concertation qui se déroulera pendant toute la durée de la procédure d'élaboration du nouveau RLP (jusqu'à l'arrêt du projet par le Conseil Municipal).

Ainsi, un dossier d'information sur le projet d'élaboration du RLP est à la disposition du public au service Vie Commerciale de la Mairie, situé 7 rue des Douves, aux horaires suivants :

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études. Le dossier est accompagné d'un registre sur lequel toute personne intéressée peut consigner ses remarques ou suggestions. Celles-ci peuvent également être adressées à la mairie par courrier. Toutes les observations seront étudiées par le groupe de travail chargé de l'élaboration du RLP.

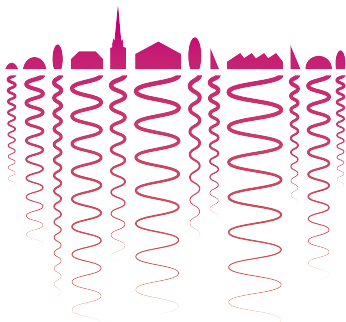


CONFLUENCES D'ÉTÉ: LA CULTURE ET LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Les Confluences d'été font leur grand retour pour dynamiser la saison estivale. Malgré un début d'année mouvementé, confiné et très incertain en raison du contexte sanitaire, les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon ainsi que Redon Agglomération ont choisi de renouveler cette démarche qui s'appuie sur l'édition 2020 initialement adaptée, tel un rebond culturel, après le premier confinement.

Ainsi, dès le 3 juillet, cette conjugaison d'initiatives citoyennes, associatives et municipales invitera à la déambulation, la détente et la convivialité tout en sublimant des lieux emblématiques de notre territoire. Un parcours artistique en plein-air pour révéler des espaces, des spectacles pour animer les rues et les places, des soirées festives à la Croix des marins pour vivre des émotions et les partager, des initiatives inédites au Grenier à sel pour échanger avec les artistes et découvrir leur quotidien créatif. Autant de propositions qui participent à la transformation urbaine des deux communes et à la valorisation des industries culturelles et créatives.

Programme complet sur le site
www.confluences2030.fr



Les
Confluences
d'été

REDON & SAINT-NICOLAS-DE-REDON
JUILLET > SEPTEMBRE 2021

DECOUVERTES
SPECTACLES
EXPOSITIONS

DANS LE CADRE DE
CONFLUENCES 2030
WWW.CONFLUENCES2030.FR

REDON

AU FIL DE L'ÉTÉ



L'Office de Tourisme du Pays de Redon reconduit le programme d'activités estivales « Au fil de l'été », programme accessible à tous les âges et pour tous les goûts afin de célébrer l'été.

Des rendez-vous au bord de l'eau pour apprendre les techniques de pêche ou en ville pour des visites guidées. Profitez de l'été pour découvrir ou re-découvrir Redon et son riche patrimoine. L'Office de Tourisme du Pays de Redon

propose un point de location de vélos en lien avec le partenaire Véloc'Ouest, de la mi-juin à la mi-septembre à l'Office de Tourisme du Pays de Redon situé Place de la République.

Pour la première fois, l'Office de Tourisme assurera cet été pendant 3 mois, de juin à septembre, un service de conciergerie pour vélos!

www.tourisme-pays-redon.com



Le Projet Sportif Municipal

Le projet sportif municipal ainsi que le label « Ville Active et Sportive » sont des preuves de l'investissement de la Ville pour l'activité sportive redonnaise. Cette intention se confirme dans les travaux engagés pour les équipements sportifs.

Néanmoins, rien ne serait possible sans l'implication de l'ensemble des sportifs, des utilisateurs des équipements mais aussi des multiples associations sportives qui composent le Pays de Redon. Deux des trois grands chantiers liés au sport ont désormais été livrés et sont en fonctionnement pour les clubs utilisateurs: le stade du Pâtis, aujourd'hui dédié à la pratique du rugby, et le terrain de football synthétique.

Qu'en pensent les clubs utilisateurs ?

Le stade du Pâtis :

Le Rugby Club Redonnais :

« Nous sommes très heureux évidemment ! C'est un magnifique outil que la Ville met à notre disposition. La réhabilitation qui a été opérée sur ces deux terrains est d'une très grande qualité et les joueurs et éducateurs vont évoluer dans un confort inédit. Les vestiaires

et les locaux techniques seront en effet à proximité immédiate des terrains. La position du complexe au bord d'un axe fréquenté va également permettre de développer la visibilité des pratiques et des rencontres. Le public pourra d'ailleurs venir nombreux car pour la première fois dans l'histoire du club, nous aurons une tribune couverte au bord du terrain d'honneur !

Que de belles choses mais nous devons garder la tête froide car ce qui peut apparaître comme un aboutissement n'est en fait qu'une étape dans le projet du RCR. Depuis 1978, le club et ses dirigeants successifs ont œuvré et œuvrent encore au développement du rugby pour tous sur le territoire. Cette nouvelle infrastructure va devenir le fer de lance de la dynamique que nous souhaitons insuffler à notre sport. Il ne tient plus qu'à nous de nous montrer à la hauteur de l'enjeu et de la confiance qu'on nous a accordé. L'histoire ne fait que continuer »

Le RCV, en quelques chiffres :

- 150 licenciés
- 20 éducateurs pour toutes les catégories :
- 60 enfants dans l'école de rugby
- 20 Cadets juniors
- 20 Féminines et rugby au toucher
- 50 seniors et vétérans
- 10 personnes composant le comité directeur

Le terrain synthétique !

Le FCAV :

« Le terrain synthétique mis à disposition, depuis ce printemps, est un outil indispensable au fonctionnement du club en offrant des conditions de pratique optimales en toute saison, qui permettra d'absorber une bonne partie des 38 séances d'entraînement hebdomadaire et sera un terrain de repli pour les compétitions jeunes du week-end qui ne pourront pas se dérouler sur herbe. À terme, avec l'ensemble des terrains dédiés au football, le stade municipal et son synthétique seront aussi des atouts essentiels dans le développement des événementiels et tournois du FCAV. Notre association remercie bien sincèrement la ville de Redon pour ce bel outil. »



Le FCAV, en quelques chiffres :

- 430 licenciés, dont 65 dirigeants bénévoles, 267 enfants dont la moitié de moins de 13 ans
- 23 éducateurs diplômés dont 9 au niveau fédéral ainsi que 5 arbitres
- 60 féminines, de 5 ans jusqu'aux seniors
- 1 parcours de formation continue permettant aux enfants d'évoluer au niveau régional (**5 équipes de foot à 11 en R1 et R2**) ou au niveau départemental (**2 équipes de foot à 11 en D1 et D2**)
- 1 centre de formation en cours de re-labelisation « **ELITE** » par la Fédération Française de Football et depuis 2016, un partenariat « **ELITE** » avec le Stade Rennais Football Club.
- 1 section sportive scolaire locale en collège et un objectif de création en lycée à moyen terme.
- **3 équipes masculines** (régionale 1, régionale 3 et départementale 2) et **1 équipe féminine** en régionale



Les Musicales de Redon: « La musique à tous cœurs »



étoile montante de l'opéra en France accompagnée par des chanteurs ainsi que des musiciens de Redon et régionaux, par un récitant connu de tous les Redonnais, le metteur-en-scène, **Christophe Rouxel**, une soirée d'exception à découvrir absolument.

Vendredi 10 juillet à 21 heures c'est le célèbre pianiste, **Philippe Cassard** qui interpré-

tera un programme classique à l'Abbatiale Saint-Sauveur, un concert à ne pas manquer !

Samedi 11 juillet à 11h et 15h c'est un instrument inédit qui fera son apparition à l'Abbatiale Saint-Sauveur, sous les doigts du cristaliste **Michel Deneuve** : le Cristal Baschet, inventé au XX^e siècle. Ce même soir, les voix des enfants des **Maîtrises de Saint-Brieuc, de la Perverie** (Nantes) se rejoignent pour

élever leurs voix dans le chœur de l'Abbatiale Saint-Sauveur sur des mélodies du répertoire choral.

Redon vivra aux douces notes de la musique pendant cette quinzaine animée. Vous pourrez y croiser le parrain du festival, **Edgar Moreau**, violoncelliste de renom, habitué des plateaux de télévision, qui se produira le mardi 13 juillet, à l'abbatiale, en soirée. Il sera accompagné par le pianiste japonais, **Kotaro Fukuma**.

« Trionfi Sacri » (ou le Sacré Triomphe) sonnera pour clôturer le festival avec une musique jubilatoire au son du cornet, des trombones et de l'orgue pour ce feu d'artifice musical produit par l'ensemble de **La Guilde des Mercenaires** à l'Abbatiale Saint-Sauveur.

Billetterie en ligne sur www.lesmusicalesdere-don.fr et au chalet Billetterie, place Duchesse Anne, Redon à partir du mercredi 2 juin 2021.

La 9^e édition du festival, Les Musicales de Redon aura lieu du 1^{er} au 14 juillet 2021 dans le pays de Redon. Parmi les 30 concerts, 10 se tiendront à Redon dans divers lieux. Au programme également : des expositions, des concours de peinture et photos, une conférence, des rencontres, des master classes, ainsi que des concerts spécifiques pour les scolaires et nos aînés.

Le week-end du 3 et 4 juillet, Redon aura des allures de salle de concert avec plusieurs grands événements.

Vous pourrez faire vos courses en musique, le samedi 3 aux rythmes de l'**Harmonie Fanfare de Malansac** qui déambulera avant de se poser pour un concert au pied de la Mairie à 17h. Puis l'ensemble vocal britannique, **Apollo5**, vous apprendra quelques mélodies en amont de leur concert du soir, a cappella, lors d'un atelier vocal en fin d'après-midi.

Dimanche, c'est le site de Notre-Dame dans le quartier du port de Redon qui sera animé toute la journée avec différents ensembles redonnais et un trio vocal a cappella, **Les Elles du Vent**, qui vous enchantera avec des musiques venues du monde entier.

Le soir un concert d'exception est programmé à 21h à l'Abbatiale Saint-Sauveur pour la création d'un Oratorio, commandé spécifiquement pour le Festival par les Musicales de Redon « Venez, Esprits des Marais » composé par **Christophe Guyard**. Cette œuvre sera interprétée par **Adèle Lorenzi-Favart**,



UNE MAIRIE TRÈS EN RETARD SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS.

Au regard du budget prévu par la majorité pour l'année 2021, on constate que l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ne constitue toujours pas une priorité du mandat de la majorité actuelle. Aucun budget n'est prévu pour financer une étude sur le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (ce que l'on appelle un PAVE). Or, l'adoption d'un plan d'accessibilité est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants, déterminée par la loi du 11 février 2005.

Douze ans après l'expiration du délai d'application (2009), la commune de Redon n'a toujours pas adopté ce PAVE. Ce plan a pour objectifs de diagnostiquer le niveau d'accessibilité actuel de la voirie et des espaces publics, et de proposer les solutions d'aménagement possibles et d'estimer les coûts de mise en accessibilité. Un tel plan contraint la ville à consacrer des investissements réguliers pour remédier aux trottoirs trop étroits, aux ressauts trop hauts, au mauvais positionnement

des mobiliers, qui sont très fréquents à l'échelle de la ville: la rue des Liérvies en est un bel exemple! De nombreux trottoirs du centre-ville restent encombrés par des marches, des poteaux, etc. Ces difficultés de circulation incitent les personnes en situation de handicap à réduire leur périmètre de déplacement et le nombre de leur déplacement, et les contraignent parfois à solliciter de l'aide pour surmonter certains obstacles. Ces éléments constituent une atteinte à leurs droits fondamentaux et à l'exercice de leur citoyenneté, puisqu'ils les empêchent de circuler librement, et de se rendre facilement à leur travail, dans les commerces et restaurants, ou aux équipements sportifs ou culturels.

La Ville de Redon est largement en retard dans la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, si on la compare aux autres villes de la même taille à l'échelle du Département d'Ille et Vilaine. Par exemple, Betton a adopté son PAVE en 2009, Pacé et Dinard en 2010, Guichen et Janzé en 2012. À l'échelle de l'agglomération, la mairie de Guéméné-Penfao a adopté un PAVE en 2012, et celle d'Allaire dès 2009, alors qu'elle a près de trois fois moins d'habitants que Redon! La ville de Redon doit s'engager pour combler son retard dans ce domaine: nous proposons qu'elle adopte rapidement un plan d'accessi-

respectent pas les dimensions requises (1 m 40) pour en permettre l'accessibilité, et un poteau a été laissé au milieu du trottoir, ce qui fait qu'une personne en fauteuil roulant ou avec une poussette est obligée de descendre du trottoir pour contourner le poteau! De plus, des bandes podo-tactiles ont été ajoutées autour d'un poteau, pour soi-disant faciliter la circulation des personnes aveugles. Mais si une personne aveugle l'utilise, elle risque de se cogner la tête sur le poteau!

Les associations concernées ont interpellé les services techniques et les élus à de multiples reprises, en proposant des alternatives techniques inclusives, mais sans être écoutées. Le manque de volonté politique explique cette absence de préoccupation pour l'accessibilité.

Adopter un PAVE pour se mettre en conformité avec la loi, mieux écouter les requêtes associatives sur le sujet, former les équipes des services techniques, voilà les actions à conduire qui seront

de nature à faire évoluer significativement la situation. L'application d'un tel plan d'accessibilité bénéficierait à l'ensemble de la population (personnes handicapées, jeunes parents avec poussette, personnes âgées, jeunes enfants). Nous invitons tous les redonnais et redonnaises qui rencontrent des difficultés de déplacement sur la voirie, d'accès aux espaces publics, à envoyer leurs doléances et propositions à la direction des services techniques, de l'aménagement et du patrimoine de la ville de Redon:

servicestechmiques@mairie-redon.fr



bilité de la voirie et des espaces publics et qu'elle mette en place un registre de doléances et de propositions afin de recueillir les réclamations des personnes qui rencontrent des obstacles lors de leurs déplacements.

L'application des normes d'accessibilité universelle dans la ville est urgente pour répondre aux besoins des redonnais-e-s, mais aussi dans un souci de bonne gestion de l'argent public. En effet, certains travaux de voirie réalisés récemment ne respectent pas les normes d'accessibilité, ou ne conviennent pas aux usages, et devront être entièrement refaits dans un avenir proche. Prenons l'exemple des trottoirs récemment refaits dans la rue de Beaurepaire: ils ne

BIEN UTILISER LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES EMBALLAGES



Dans les centres ville de Redon, Saint-Nicolas-de-Redon et Guéméné-Penfao des bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages sont à disposition des usagers dont les immeubles ne disposent pas de place pour stocker les conteneurs. **Ces bornes sont utilisables via une carte d'accès qui est délivrée par REDON Agglomération** et qui permet également l'accès à la déchèterie.

Afin de bien utiliser les bornes, **seuls les sacs d'une capacité de 30 l sont autorisés** pour les dépôts des ordures ménagères. Pour le bon fonctionnement des bornes, il est indispensable d'utiliser des sacs de 30 l afin d'éviter tout blocage. Pour les emballages, les dépôts doivent être effectués en vrac.

REDON Agglomération en partenariat avec les communes réalise des actions de sensibilisation et de lutte pour prévenir les dépôts sauvages.

Pour les usagers qui n'ont pas de carte ou qui l'ont perdue, une demande doit être effectuée à contact@redon-agglomeration.bzh ou **02 99 70 34 34**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépôts sauvages d'ordures ménagères au pied des 13 points d'apport volontaire ordures ménagères et emballages de Redon peuvent se comptabiliser ainsi :

- ✓ **5 976 sacs d'ordures ménagères** ramassés par les services de la Ville et REDON Agglomération,
- ✓ **18 044 kg (18 tonnes)** d'ordures ménagères en dépôts sauvages,
- ✓ **105 verbalisations**, l'amende est de 135 € et peut aller jusqu'à 1500 €,
- ✓ **340 heures passées par les agents de la propreté** à ramasser les sacs d'ordures ménagères.

Nous poursuivons les démarches engagées contre ces incivilités.

C'est grâce à votre comportement responsable que nous pourrions faire cesser ces nuisances.



Nous tenons à vous rappeler que tout dépôt de déchets contraire au règlement de collecte, est passible de sanction. Tout sac poubelle positionné en dehors d'une borne d'apport volontaire est interdit et fait l'objet d'une amende pénale.



Un usager qui dépose, abandonne, jette ou déverse tout type de déchets sur la voie publique, encourt une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Toutes les informations sur :
www.redon-agglomeration.bzh

REDON
Agglomération
Bretagne Sud



Les

Confluences d'été

REDON &
St-NICOLAS
DE-REDON

JUILLET >
SEPTEMBRE
2021

—
DECOUVERTES
SPECTACLES
EXPOSITIONS

—
DANS LE CADRE DE
CONFLUENCES 2030

—
WWW.CONFLUENCES2030.FR



REDON
Agglomération
100 Bretagne Sud